MAIRIE DE PARIS

Courrier

Lettre d'information de la Maison des associations du 16ème arrondissement

16

N°4 Janvier 2010

Editorial

Laurence Dreyfuss, Conseiller de Paris, Adjointe au Maire du 16ème arrondissement

Le 16e arrondissement est riche de ses nombreuses associations. Elles offrent aux citoyens diverses possibilités pour s'engager : la solidarité, le social, la famille, la jeunesse, la culture, la santé, le sport, l'environnement… Elles répondent à leurs différents besoins à travers des accompagnements, des aides et des informations.

La vie associative est au cœur de la vie citoyenne. La Mairie du 16e est présente au quotidien pour développer ce réseau de partenaires en relation étroite avec la Maison des associations.

Cette « MDA » est un outil indispensable pour les associations qui rencontrent souvent des difficultés que ce soit pour la recherche de salles, leur domiciliation ou leur organisation. Ce lieu permet de faciliter leur existence.

Je soutiens les différentes initiatives organisées par la directrice des lieux, Mme BARSOLLE. Ainsi, le 5 décembre dernier, un « speed dating du bénévolat » entre « futurs bénévoles » et associations a eu lieu à la Maison des Associations. Cette rencontre fut l'occasion de travailler ensemble et même au-delà du 16ème puisque les MDA du 7ème et du 8ème nous avaient rejoints.
Le monde associatif permet un échange constant. Le travail engagé depuis le début de la mandature commence à porter ses fruits. La MDA du 16ème devient un rendez-vous incontournable pour nos associations et nos Conseils de Quartier. Elle s'inscrit petit à petit dans notre paysage urbain et citoyen.

Que 2010 enrichisse les échanges entre les habitants et les acteurs associatifs.

Directeur de publication
Jean-Paul COLLAS, Sous-Directeur de la Vie Associative

Production
Maison des associations du 16ème arrondissement

Evènement

Marché de Noël Européen au Trocadéro

Un Marché de Noël Européen s'est tenu au Trocadéro du 10 décembre 2009 au 3 janvier 2010, organisé par la Mairie et le Comité des Fêtes du 16ème arrondissement pour célébrer le **20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**

A l'occasion de cet évènement, une vingtaine de pays de l'Union Européenne ont offert aux parisiennes et aux parisiens des spectacles et animations de Noël. La culture, la danse, le chant, mais aussi l'artisanat et la gastronomie ont été à l'honneur sur cet emplacement d'exception face aux fontaines du Trocadéro et à la Tour Eiffel.

Les associations étaient présentes aux côtés d'autres acteurs de la vie locale (Conseils de quartier, commerçants, …) pour présenter leurs activités et se faire connaitre auprès des visiteurs.

Nous les remercions pour leur participation et leurs dons à la collecte de jouets organisée au profit d'enfants défavorisés en partenariat avec la Croix Rouge.

CHIFFRES

Au 31 décembre 2009, **210 associations** sont inscrites à la Maison des associations du 16ème. Parmi elles, les associations du secteur culturel sont les plus représentées (34%), viennent ensuite les associations du secteur social-humanitaire (20%), puis celles du secteur de la santé (10%).

Maison des Associations 16

Toute l'info sur la ville !
paris info Le 3975 Paris.fr
*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur
Toute l'info sur la ville !

Point juridique

Qu'est-ce que s'associer au sens de la loi de 1901 ?

Le verbe associer provient du latin « socius » qui signifie allié*. L'association s'entend communément comme une structure qui regroupe des personnes oeuvrant dans un but commun.
Au sens juridique, cependant, l'association est avant tout un contrat régi par les articles 1108 et suivants du code civil.
Elle est définie par l'article 1 de la loi du 1er juillet 1901 en ces termes :

« *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

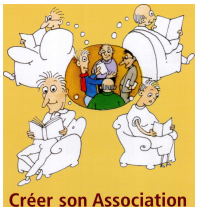

Ainsi, créer une association ou en devenir membre, c'est :

. entrer dans une relation contractuelle avec des droits et des obligations fixés au contrat d'association, à savoir dans les statuts et le règlement intérieur,

. créer une structure pour un but commun. Le but commun est l'objectif de l'association, la raison de l'engagement bénévole des associés,

. s'engager dans une activité durable et à but non lucratif.
L'activité de l'association doit s'inscrire dans la durée.
De plus, dans l'esprit de la loi du 1er juillet 1901, le projet associatif est purement désintéressé et le bénévolat est la règle. Cela ne signifie pas que l'association ne peut pas faire de bénéfices, mais seulement qu'elle ne peut pas les distribuer à ses membres, sous quelque forme que ce soit.

*Larousse

Pensez à vous inscrire sur SIMPA !

Espace numérique de la Ville de Paris entièrement dédié aux associations, accessible sur **paris.fr**.

Point Pratique

La recherche de locaux à Paris

Vous êtes nombreux à rechercher des locaux pour la pratique de vos activités associatives.
Sachez qu'il existe à Paris des solutions correspondant à vos besoins, en complément des locaux qui vous sont offerts par les Maisons des associations.

Pour un besoin de local à usage ponctuel

- les locaux scolaires situés à Paris peuvent être utilisés en dehors du temps scolaire par les associations à caractère culturel, sportif, social ou socio-culturel,
- les salles des mairies d'arrondissement peuvent être mises à disposition des associations. Nombre de mairies ne louent pas leurs salles mais les prêtent aux associations.

Par ailleurs, certaines associations ont mis en place un dispositif de locations à tarifs préférentiels pour les associations parisiennes :
- le FIAP–Jean Monnet à Paris 14ème dispose de 20 salles de réunions, d'un amphithéâtre de 200 places, accessibles en soirée et pendant les vacances scolaires,
- l'AGECA propose des salles de 10 à 175 places modulables et équipées de matériel informatique et audio-visuel,
- la MAS à Paris 13ème peut mettre à disposition 6 salles de 5 à 400 personnes,
- la CLE à Paris 5ème dispose de 2 salles pouvant accueillir de 70 à 140 personnes assises avec un équipement en matériel audio-visuel.

Pour un besoin de local permanent (installation de vos bureaux, de votre siège social), les bailleurs sociaux et les opérateurs immobiliers partenaires de la Ville de Paris proposent sur l'ensemble du territoire parisien des locaux en pied d'immeuble de 30 à 200 m² moyennant un loyer annuel à partir de 100 € le m² hors taxes et hors charges.

Des informations complémentaires sur ces différentes possibilités d'obtenir un local à Paris sont disponibles sur :

www.associations.paris.fr

Maison des Associations 16

Dans le 16ème arrondissement, la Maison des associations met gratuitement à votre disposition :
- deux grandes salles de réunion
- deux bureaux de travail équipés d'un ordinateur avec accès internet, d'un téléphone
- une salle de reprographie
- une salle informatique munie de 4 postes
- un hall d'accueil spacieux pour l'affichage et l'organisation de rencontres inter-associatives.

Zoom sur

" Le Totem des Droits de l'Enfant

Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant tel est l'objectif de l'association Le Totem des Droits de l'Enfant, inscrite à la Maison des associations du 16ème arrondissement.

« *Le Totem a été conçu et réalisé par l'artiste contemporain Sign7. Il symbolise les dix principes fondamentaux de la Convention adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 1959.*

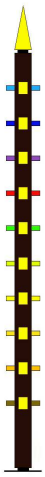

Le Totem représente les étapes de la progression et de l'épanouissement des enfants. Il leur permet de rendre concrètes ces notions de droit abstraites et donc de s'approprier les grands principes de la Convention. », précise le président de l'association, Emmanuel-Charles Garnier

L'association intervient dans les mairies, les écoles, en proposant des activités pédagogiques et ludiques pour sensibiliser les enfants.

Le Totem des Droits de l'Enfant parcourt principalement l'Europe. Il diffuse également la Convention sur le continent africain avec le soutien et l'aide d'organisations officielles.

Contact : asso1901@letotem.org
Site : www.letotem.org

A RETENIR

PROCHAINEMENT A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 16EME ARRONDISSEMENT

Exposition

Visages de la Corée
du 11 au 29 janvier 2010

Conférences

. Les sociétés émergentes face à la mondialisation
Mercredi 6 janvier 2010 à 18h

. La frontière entre les deux Corée
Jeudi 21 janvier 2010 à 18h30

Formation

L'informatique au service du projet associatif
1ère session 15 février 2010 à 17h